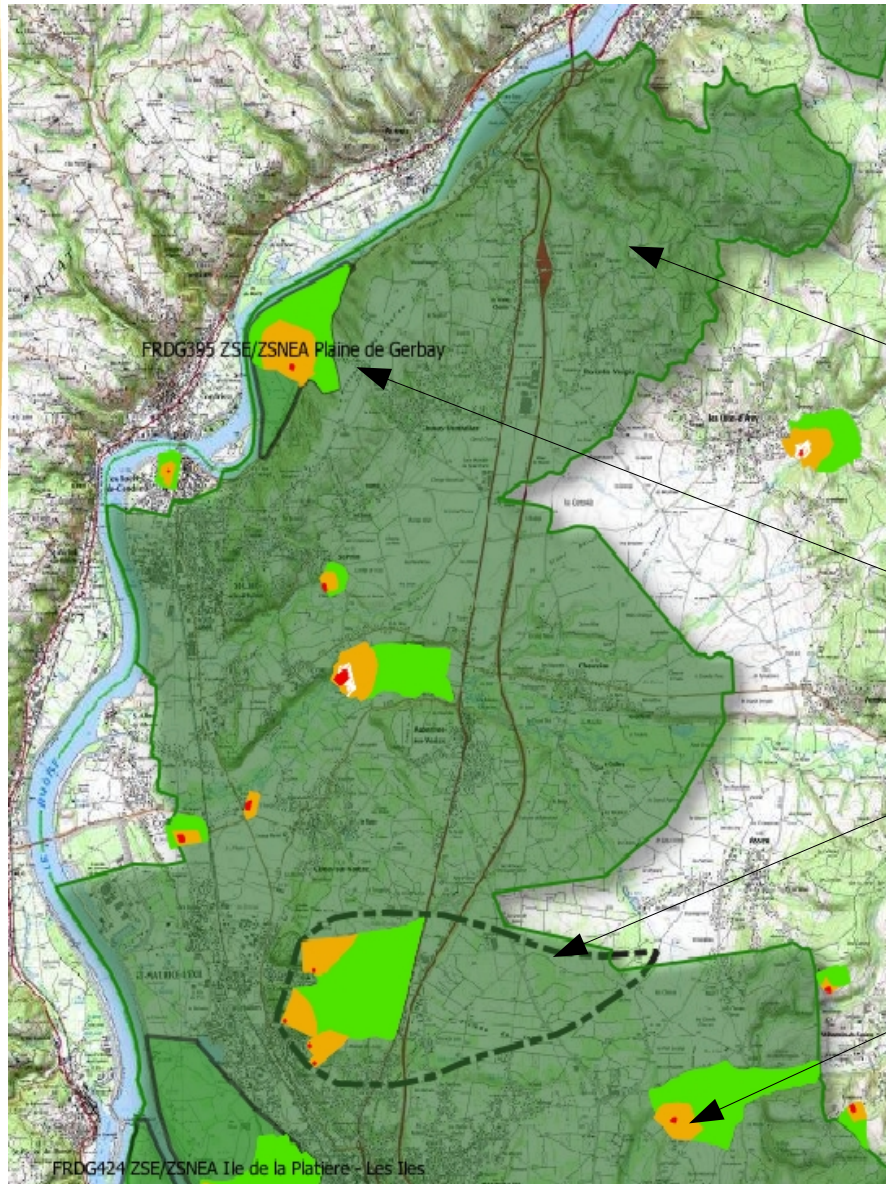


CDE qualité 31 janvier 2020 Captages prioritaires



PRÉFET DE L'ISÈRE

La démarche « captages prioritaires » au sein des différents dispositifs de protection de la qualité des ressources en eau potable



Objectif de bon état des masses d'eau
Eaux souterraines et superficielles, nitrates agricoles et urbains, phytosanitaires, substances toxiques, quantitatif

Zones vulnérables nitrates (selon suivi qualité):
Eaux souterraines et superficielles, nitrates agricoles

Zones de sauvegarde « ressource stratégique »
(selon enjeux actuels et futurs)
Ressource AEP exploitée ou patrimoniale, préservation quantité et qualité

Captages prioritaires (selon suivi qualité et enjeux AEP):
Eaux exploitées en AEP, nitrates et phytosanitaires

Protection sanitaire (systématique):
Eaux exploitées en AEP, tout paramètre qualité relevant du contrôle sanitaire (bactériologique, physique, chimique)

Captages prioritaires : dégradés nitrates et/ou phytosanitaires et portant des enjeux de desserte en eau potable des populations. Objectif de **reconquête** de la qualité des **eaux brutes** pour une ressource durablement conforme, sans nécessité de traitement de potabilisation

La démarche « captages prioritaires » expliquée

Fondements réglementaires

- **Directive européenne cadre sur l'eau** (2000/60 CE) : reconquête de la qualité des eaux brutes exploitées pour l'usage eau potable ;
- **Décret** n°2007-882 du 14/05/2007 relatif à certaines **Zones Soumises à Contraintes Environnementales** dit « ZSCE » ;
- **Code rural** – articles R.114-1 à R.114-10 (procédure et mesures), **Code de l'environnement** – articles L.211-3 (protection des AAC de captages) et L.212-1 (programmation au sein du SDAGE)

Application

- Le **maître d'ouvrage** : collectivité en charge de l'exploitation du captage ;
- **Chambre d'agriculture** (avis + partenariat), **SAGE** (avis + participation)
- Définir le champ d'action pertinent : délimiter une **aire d'alimentation du captage** et une zone d'action prioritaire (études hydrogéologiques) ;
- Établir un **diagnostic des pressions polluantes nitrates et pesticides** ;
- Proposer et mettre en œuvre des actions de diminutions des pressions polluantes, assurer le suivi du plan d'action, établir des bilans, actualiser

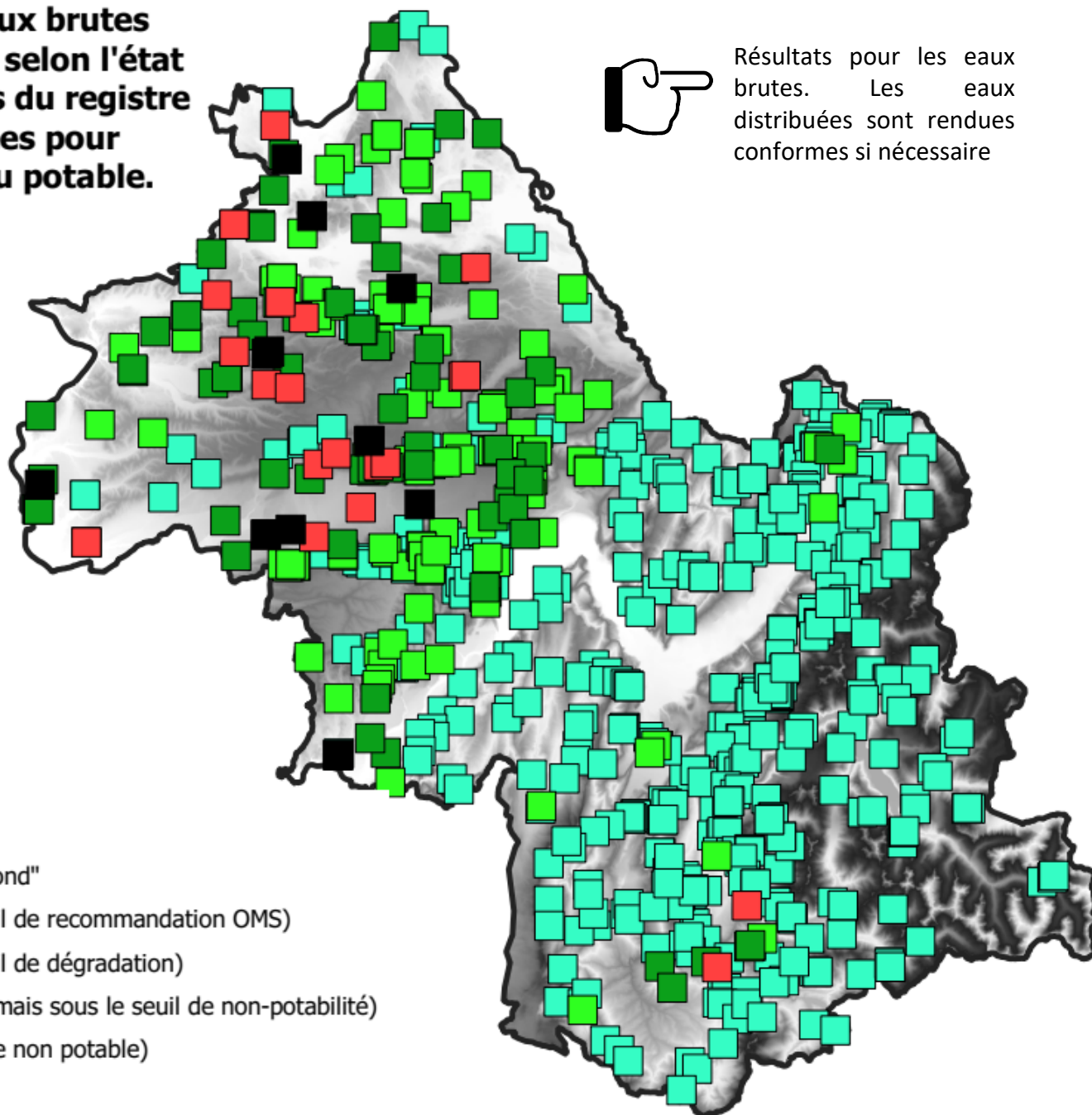
- **Démarche concertée, partenariale** (multi-acteur institutionnels et privés) ;
- Démarche **volontaire**, le représentant de l'État pouvant décider de rendre certaines mesures obligatoire en cas de manquement aux engagements ;
- **Financement** (Agence de l'Eau pour les études et l'animation et dans le cadre du Programme de Développement Rural pour les aides aux exploitants, collectivités, partenaires).

État des lieux Nitrates et phytosanitaires






Nitrates dans les eaux brutes
Moyennes 2013-2017 selon l'état
des lieux sur les points du registre
des zones protégées pour
l'alimentation en eau potable.



Résultats pour les eaux brutes. Les eaux distribuées sont rendues conformes si nécessaire



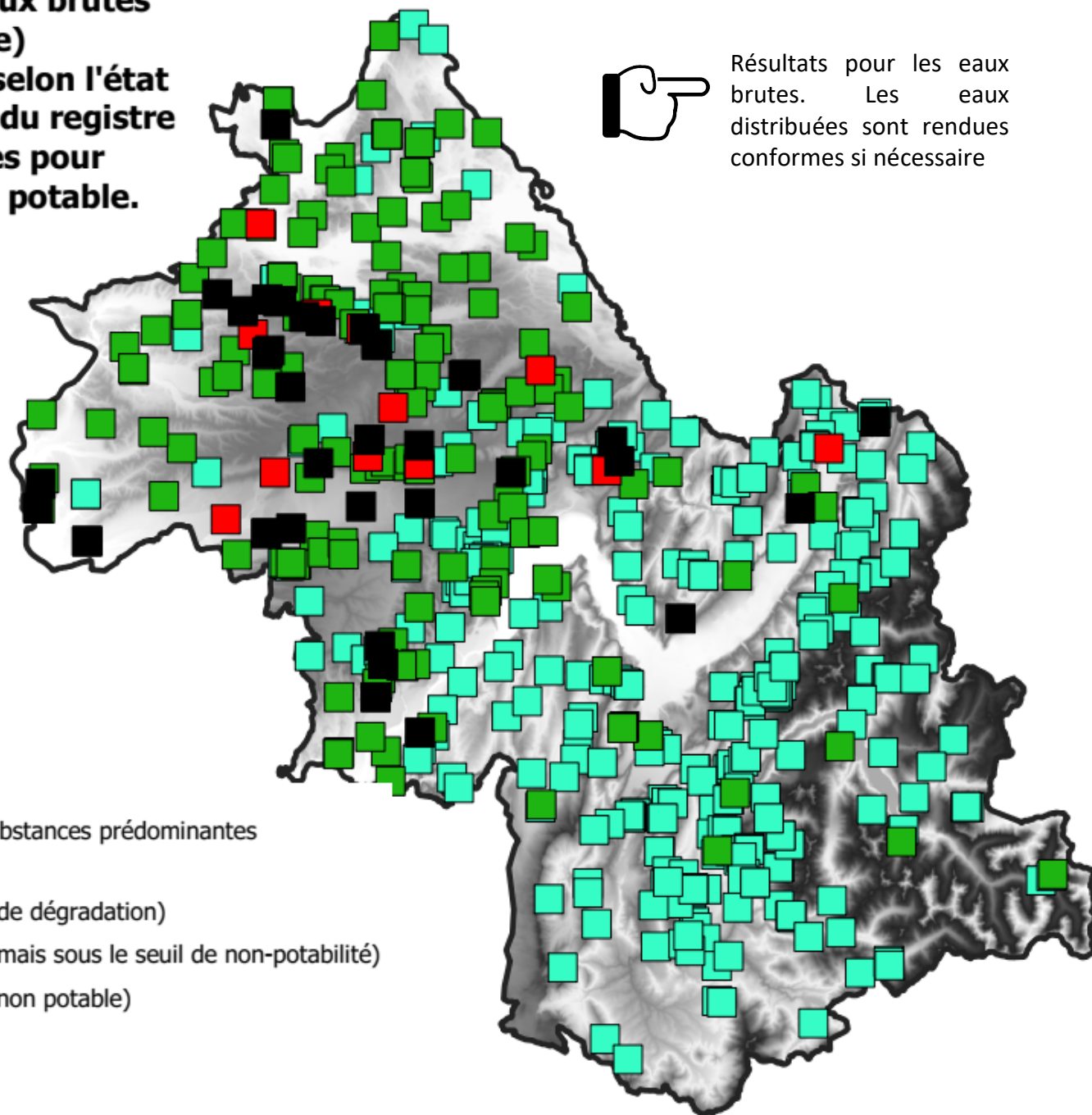
Nitrates. Moyennes 2013-2017

-  moins de 10 mg/l "bruit de fond"
-  de 10 à 25 mg/l (sous le seuil de recommandation OMS)
-  de 25 à 40 mg/l (sous le seuil de dégradation)
-  de 40 à 50 mg/l (! dégradé, mais sous le seuil de non-potabilité)
-  plus de 50 mg/l (!! eau brute non potable)

État des lieux Nitrates et phytosanitaires

Pesticides dans les eaux brutes (par substance)

Moyennes 2013-2017 selon l'état
des lieux sur les points du registre
des zones protégées pour
l'alimentation en eau potable.



Captages prioritaires en Isère : un département très concerné.

24 ouvrages SDAGE :

SDAGE 2010 : 18 plans d'action validés dont 1 à réactiver

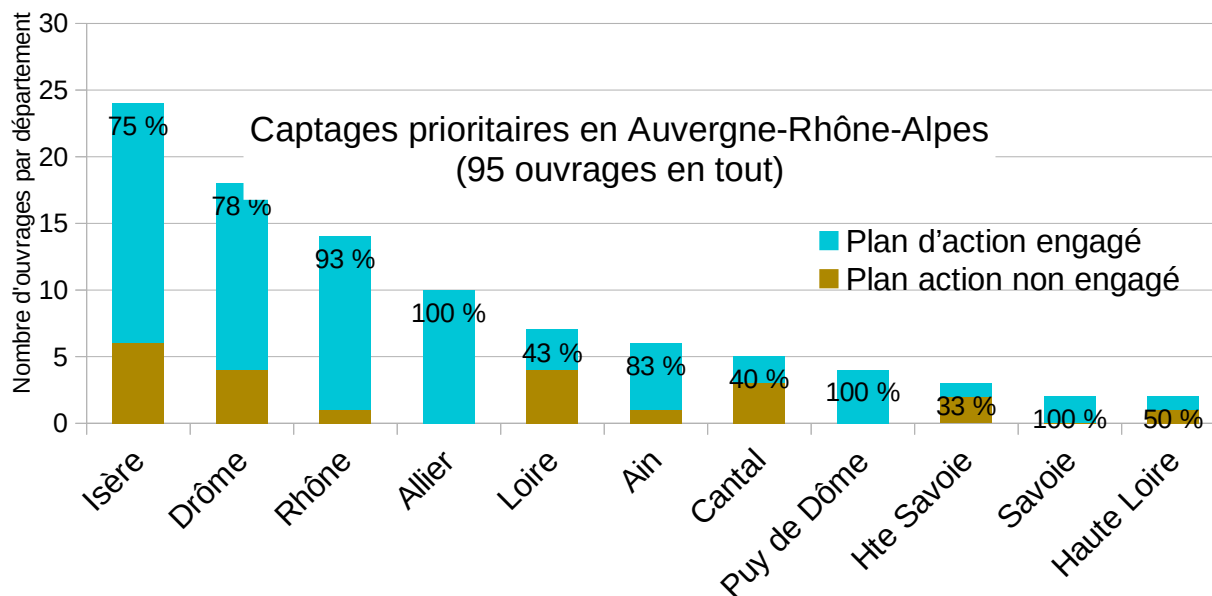
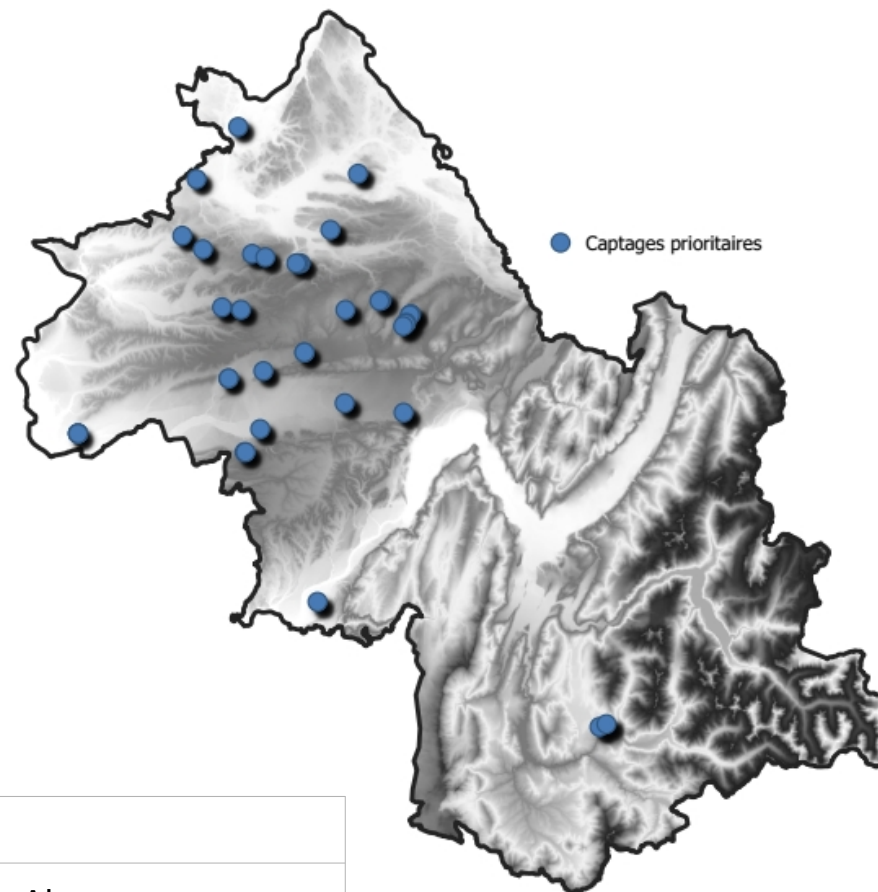
SDAGE 2016 : 5 plans d'action en cours d'élaboration

+ 1 ouvrage sans démarche engagée (proposé en retrait de liste prioritaire au regard de la qualité non dégradée)

• Une action couvrant tous les captages SDAGE 2010

• Des programmes en cours de construction pour les captages du SDAGE 2016 qui seront validés au plus tard en 2021

• Des propositions en cours de nouveaux captages dans le cadre du SDAGE 2022



Quelles actions ?

Plans d'action **volontaires** favorisant une transversalité « agro + non-agro » : types de mesures proposées.

| Pollutions agricoles | Pollutions non-agricoles |
|--|---|
| Suivi et amélioration de connaissances permanents : évolution de la qualité, hydrogéologie, suivi des pratiques, articulation avec les démarches de protection sanitaire... | |
| Actions de sensibilisation et de communication : tous acteurs agriculteurs, collectivités, particuliers, privés... | |
| Conseil individuel : pratiques, diagnostics, bilans | Amélioration des dispositifs eaux résiduaires urbaines |
| Agronomie : diminution et optimisation des fertilisations, traitements, irrigation. Mise en place de techniques de travail du sol, optimisation des couverts intermédiaires, autonomie polyculture élevage, assolements et rotations... | Amélioration des plans de désherbage communaux , labellisation type « zéro phyto ». Diminution et optimisation des traitements herbicides par les gestionnaires de réseaux (CD38, RFF...) |
| Filières : recherche d'implantation de cultures à bas niveau d'intrants (agriculture conventionnelle, bio, prairies)... | Actions spécifiques : particuliers et entreprises |
| Stratégie foncière | |
| Investissement matériel | |
| Contractualisations (type MAE) | |

Résultats participatifs

- Une excellente implication des collectivités (gestionnaires de captages et structures porteuses de contrats de milieu) désormais aux commandes de la démarche.

- Des organismes représentatifs de la profession agricole (Chambre d'Agriculture et coopératives) systématiquement présents.

- Un engagement des exploitants variable selon les ouvrages

- Une adhésion élargie à certains gestionnaires d'infrastructures et entreprises..

Taux d'engagement des agriculteurs*

- 55 % des exploitants concernés (de 30 % à 100% selon les captages)
- 80 % des surfaces concernées (de 50 % à 100 % selon les captages)

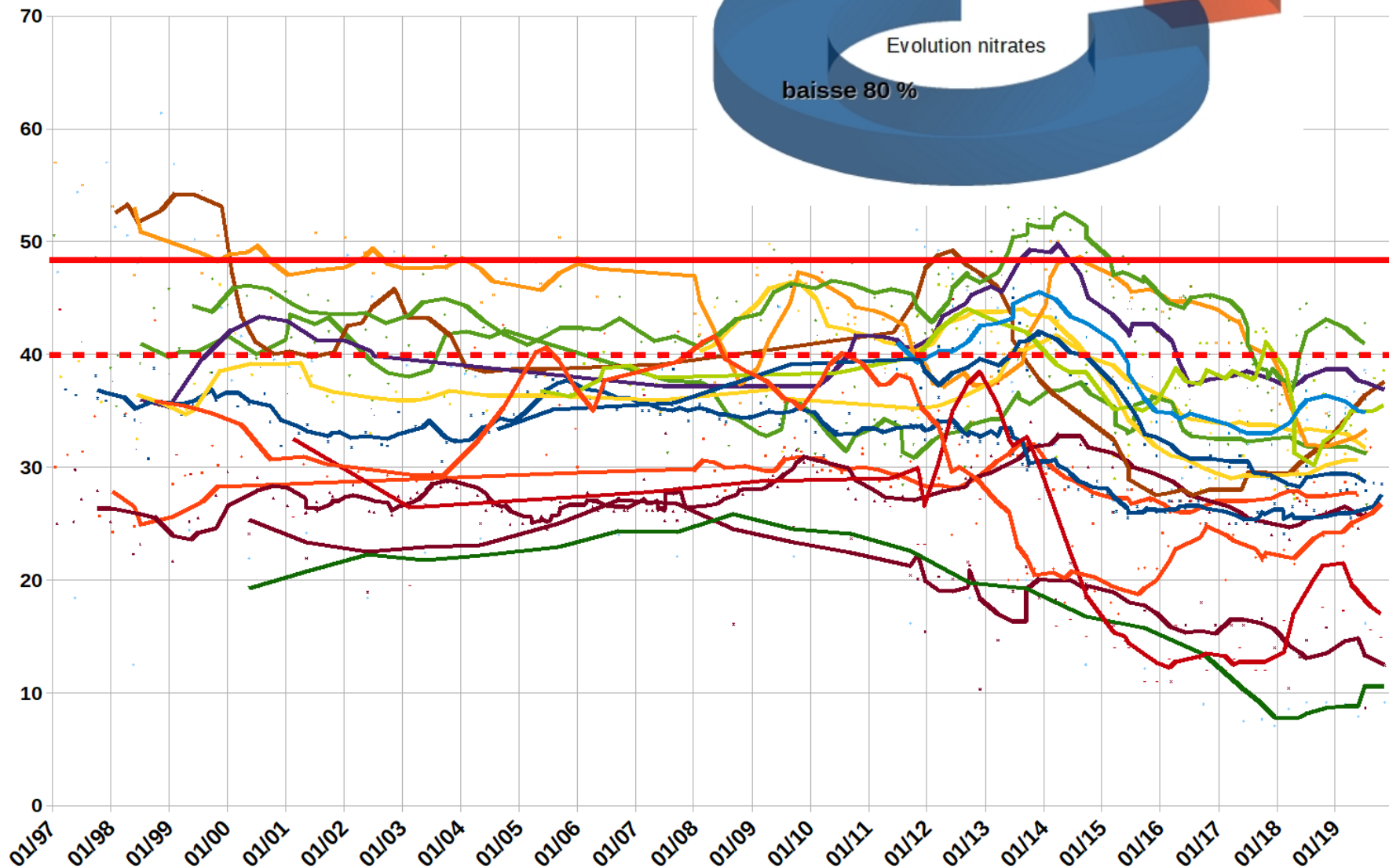
** à travers l'activation d'au moins une mesure, pour 12 plans d'actions (certains plans concernent plusieurs captages prioritaires)*

Constats :

- Un véritable changement des pratiques engagé par de nombreux agriculteurs ;
- mais encore une marge de progrès pour rassembler tous les exploitants concernés autour de la démarche

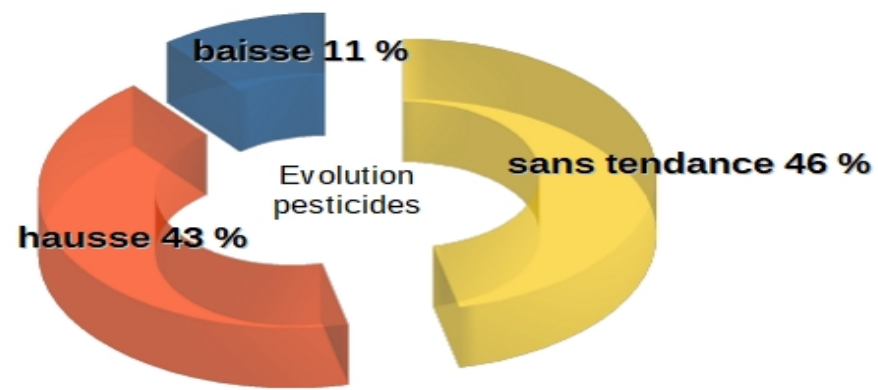
Résultats qualitatifs : nitrates

Nitrates en mg/L - moyenne glissante sur 4 mesures

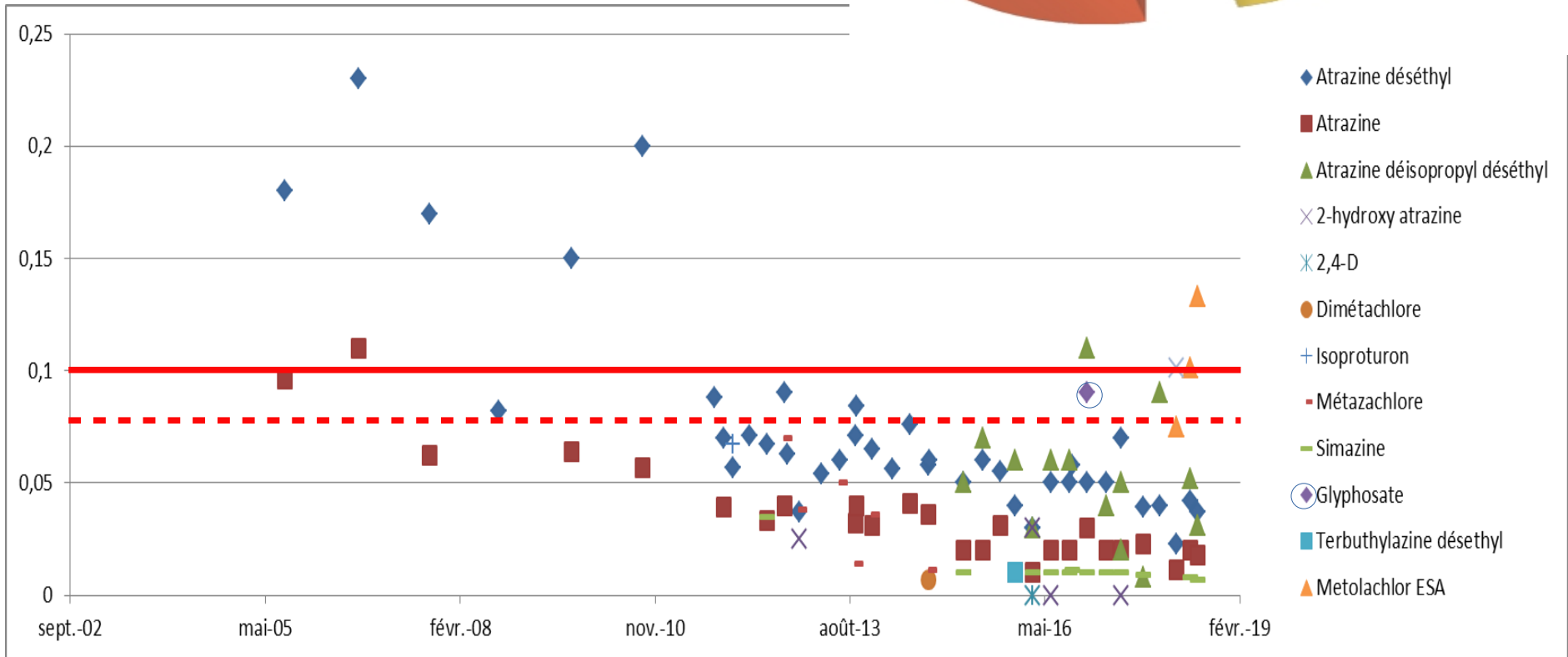


Quelles contributions des programmes d'action « captages prioritaires »? Du réglementaire (directive nitrates) ? Des facteurs climatiques (lessivage) ?...

Résultats qualitatifs : pesticides



A travers un cas représentatif



- tarissement très lent des substances désormais interdites (rémanence),
- apparition de nouvelles substances,
- contrôles de plus en plus fins (cadence, nombre de substances recherchées, capacité de quantification des laboratoires),
- une seule substance peut classer le captage en situation dégradée,

Conclusions

Constats

- **Les objectifs de moyens seront respectés** : mise en œuvre de tous les plans d'action d'ici à la fin 2021, conformément aux objectifs des assises de l'eau
- **Objectifs de résultats globalement atteints pour les nitrates**, mais attention au facteur climatique (lessivage) : de nouvelles hausses ne peuvent être exclues
- **Objectifs de résultats nettement moins évidents pour les pesticides** : devenir incertain des substances dans le sol, corrélation action-réaction peu évidente et difficultés à se passer des traitements en agriculture conventionnelle
- **Une action qui doit s'inscrire dans la durée**
- **Plus d'ambitions, plus de moyens**

Marges de progrès

- **Renforcer le suivi** à travers les indicateurs de participation
- Viser une **progression des résultats participatifs**
- **Pérenniser les changements de pratiques** et développer les **mesures les plus ambitieuses** (filiales à bas niveau d'intrants...)